



ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY  
ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

SCIENTIFIC, TECHNICAL AND RESEARCH COMMISSION  
COMMISSION SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET  
DE LA RECHERCHE



Semi - Arid Food Grain Research and Development  
Recherche et Développement des Cultures Vivrières dans les Zones Semi-Arides

**CONSOLIDATION DE 20 ANNEES D'EXPERIENCE  
DE L'OUA/CSTR-SAFGRAD :**  
Vers un Mécanisme OUA d'Harmonisation  
et de Coordination de la Recherche en matière de Politique Agricole  
et Alimentaire en Afrique

Juin 1997

Bibliothèque UA/SAFGRAD  
01 BP. 1783 Ouagadougou 01  
Tél. 30 - 60 - 71/31 - 15 - 98  
Burkina Faso

---

Coordination Office / Bureau de Coordination  
SAFGRAD

01 B.P. 1783, Ouagadougou 01 - Burkina Faso  
Tél : 30-60-71/31-15-98  
Fax : 31-15-86  
Télex : 5381 BF

GF

# CONSOLIDATION DE 20 ANNEES D'EXPERIENCE DE L'OUA/CSTR-SAFGRAD :

Vers un Mécanisme OUA d'Harmonisation  
et de Coordination de la Recherche en matière de Politique Agricole  
et Alimentaire en Afrique

## 1) *Qu'est-ce qui a justifié la création du Projet de Recherche et de Développement des Cultures Vivrières dans les Zones Semi-Arides d'Afrique?*

Compte tenu de l'absence manifeste de technologies de production agricole permettant de surmonter la crise de production agricole dans l'écologie semi-aride, les Chefs d'Etat et de Gouvernement Africains ont créé en 1977, sur la base de la Résolution (505XXIX) adoptée en 1976 par le Conseil des Ministres de l'OUA à St. Louis, Ile Maurice, le SAFGRAD comme institution centrale de promotion de la coopération interafricaine en matière de recherche et de développement agricoles.

## 2) *Le Mandat et le But du SAFGRAD ont-ils fait double emploi?*

L'écologie semi-aride se caractérise par des sécheresses récurrentes, une faible pluviométrie et une faible fertilité des sols. Les cultures entrant dans le cadre du mandat du SAFGRAD (i.e. sorgho, maïs, mil, niébé et autres légumineuses) entrent pour 70 pour cent dans l'alimentation de base dans les zones agro-écologiques semi-arides. Les autres mandats du SAFGRAD sur le plan technique comprennent le renforcement des capacités de recherche des pays membres et l'amélioration des systèmes de production.

1. Les programmes de recherche et de développement du SAFGRAD ont été ciblés pour améliorer l'agriculture semi-aride en Afrique.
2. Dans l'ensemble, le but du SAFGRAD a consisté à aider les pays membres à atteindre l'autosuffisance alimentaire.

## 3) *Combien d'Etats-Membres ont bénéficié des activités du projet OUA/CSTR-SAFGRAD?*

Environ 30 pays membres de l'OUA en Afrique sub-Saharienne ont bénéficié des activités SAFGRAD de recherche, de formation et de mise au point et de transfert de technologies pour améliorer la production de cultures vivrières et la productivité des systèmes de production en vue de promouvoir la sécurité alimentaire.

Bibliothèque UA/SAFGRAD  
01 BP. 1783 Ouagadougou 01  
Tél. 30 - 60 - 71/31 - 15 - 98  
Burkina Faso

#### 4) *Quelles ont été les Réalisations Notoires du SAFGRAD?*

##### 4.1 Renforcement des Capacités

La plupart des pays africains ont hérité d'établissements de recherche agricole de l'époque coloniale. Dès que plusieurs pays africains ont acquis leur indépendance, les services de recherche assurés par les colons se sont effondrés. La reconstitution des systèmes agricoles nationaux est devenue une énorme tâche. Entre 1978 et 1992, l'OUA/CSTR-SAFGRAD a considérablement contribué à développer la capacité de génération et de transfert de technologies de la recherche des pays membres d'Afrique sub-Saharienne.

Par exemple, 30 chercheurs du Burkina Faso, du Bénin, du Botswana, du Cameroun, du Tchad, de la Guinée Conakry, du Mali, du Sénégal, de la Somalie et du Togo ont été formés au niveau MSc et Ph.D. dans différentes disciplines agricoles. Environ 450 chercheurs et techniciens de 23 pays ont participé à des sessions de formation technique d'une durée de 3 à 12 mois portant sur l'agronomie, la protection des végétaux, les systèmes de production, l'amélioration des cultures, la gestion de l'eau du sol et l'agro-économie. Les conférences biennales, les ateliers, les séminaires spéciaux organisés par le canal du SAFGRAD ont facilité l'échange d'informations techniques et le partage des technologies et expériences disponibles entre plus de 3500 chercheurs, décideurs, techniciens, paysans, ONG etc.

##### 4.2 Le SAFGRAD a contribué à promouvoir la mise au point et le Transfert de Technologies de Production de Cultures Vivrières

Du germoplasme élite sous forme de variétés, des pratiques de gestion de l'eau du sol et autres pratiques agronomiques améliorées ont été développés et diffusés à travers les réseaux SAFGRAD au profit de tous les pays membres. Plusieurs cultivars précoces et extra-précoces de maïs, de niébé, de sorgho etc. adaptés aux zones semi-arides sont actuellement exploités par des milliers de paysans dans différents pays.

##### 4.3 Le SAFGRAD a facilité l'échange et la diffusion de connaissances techniques sur l'agriculture semi-aride

Plus de 500 publications traitant de plusieurs aspects de la recherche et du développement agricoles ont été distribuées à plusieurs institutions nationales de recherche, universités, organisations régionales et internationales. Le SAFGRAD a publié avec succès cinq livres techniques sur l'agriculture semi-aride.

##### 4.4 Le SAFGRAD a mobilisé plus de 45 millions de dollars auprès des donateurs pour renforcer les capacités nationales de recherche et de développement au cours des 15 dernières années.

#### 5) *Qu'est-ce qui a entravé l'institutionnalisation du SAFGRAD au sein des Systèmes OUA/CSTR?*

##### 5.1 Au cours des deux dernières décennies, les donateurs et le conseil des directeurs nationaux de la recherche agricole ont recommandé la transformation du

SAFGRAD en un mécanisme OUA d'harmonisation et de coordination de la recherche en matière agricole et politique au niveau régional et sous-régional. Entre 1977 et 1990, l'OUA a joué à travers le SAFGRAD un rôle clé dans le renforcement de la recherche agricole en Afrique sub-saharienne, au delà des sous-regions et des barrières linguistiques et politiques.

- 5.2 Conformément à la recommandation de la cinquante-unième Session du Conseil des Ministres de l'OUA, un comité Ad Hoc interne réuni en Septembre 1991 au Secrétariat Général de l'OUA a examiné différentes options tendant à institutionaliser le SAFGRAD comme Bureau Semi-Autonome de Coordination de la Recherche Agricole de l'OUA.
- 5.3 Avec la consolidation de ses 20 années d'expérience le SAFGRAD devrait se transformer en organisme d'harmonisation de la recherche sur les politiques agricoles et alimentaires en Afrique et aussi mettre au point une base de données sur la capacité de recherche et sur l'évaluation des situations d'offre et de demande de denrées alimentaires.
- 5.4 Ces idées et concepts nouveaux n'ont pas eu d'écho au sein du système OUA dans la mesure où la préoccupation de l'organisation a été l'émancipation de pays africains au cours de ses 30 années d'existence.

6) *Dans quelle mesure le système OUA/CSTR est-il de plus en plus marginalisé dans la promotion de la recherche scientifique y compris l'agriculture au niveau des pays membres?*

- 6.1 En raison de l'absence de réforme et de souplesse institutionnelle de l'OUA en général et de la CSTR en particulier pour promouvoir la recherche dans le domaine de l'agriculture, de la politique alimentaire et de la gestion des ressources naturelles, les donateurs, dont la Banque Mondiale, ont pris d'autres options pour redynamiser la recherche agricole en Afrique sub-saharienne. Le programme Spécial de la Banque Mondiale pour la Recherche Agricole Africaine (SPAAR) a introduit de nouvelles initiatives en vue de revitaliser la recherche agricole par l'élaboration d'un Cadre d'Action pour la recherche agricole dans les principales zones écologiques, i.e. le Sahel, la Communauté pour le Développement en Afrique Australe (SADC), les zones humides et sub-humides d'Afrique Occidentale et Centrale.
- 6.2 Le remodelage de la recherche agricole sous régionale et nationale tel que récapitulé ci-après, s'est effectué au cours des sept dernières années. Bien que pleinement consciente des changements institutionnels qui se sont produits en Afrique sub-Saharienne, l'OUA/CSTR n'a cependant pas été un partenaire dans le processus de réforme de la recherche. Voici certaines des organisations sous-régionales de recherche qui opèrent en dehors des systèmes OUA/CSTR :
- a) ASARECA - L'Association pour le Renforcement de la Recherche Agricole en Afrique Orientale et Centrale a été créée en 1966 en vue d'intensifier la collaboration de recherche entre les pays membres suivants : Burundi, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Ouganda, Rwanda, Soudan, Tanzanie, Zaire.

- b) **SACCAR - Le Centre d'Afrique Australe pour la Coopération dans le domaine de la Recherche Agricole, de la Gestion des Ressources Naturelles et de la Formation a été créé pour coordonner la recherche entre les pays suivants : Afrique du Sud, Mozambique, Namibie, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.**
- c) **CORAF - La Conférence pour la Recherche Agronomique en Afrique. Elle coordonne la Recherche Agricole entre 24 pays d'Afrique Occidentale et Centrale.**
- d) **INSAH (Pays du CILSS) - Cet institut coordonne la recherche en agriculture et en gestion des ressources naturelles entre les pays suivants : Burkina Faso, Cap vert, Gambie, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad.**
- e) **CENTRES INTERNATIONAUX DE RECHERCHE AGRICOLE - L'un des premiers objectifs de ces centres (CIRA) est d'aider à renforcer les capacités des SNRA des pays en développement. En fait, il était prévu à l'origine qu'après l'accomplissement de cette mission, ces centres deviendraient des centres régionaux des SNRA oeuvrant à satisfaire les besoins du groupe de pays où étaient basés des centres. Par ailleurs, les CIRA travaillant en Afrique (i.e. IITA, ILRI, ICRAF, ICRISAT, ADRAO etc.) jouent un rôle vital dans la génération de technologies et le renforcement des capacités en Afrique. Il s'avère nécessaire de renforcer la collaboration entre la CSTR et les CIRA.**

Les efforts de ces organisations régionales et internationales de recherche et de développement agricoles auraient un impact tangible et durable si les programmes de ces organisations étaient mieux ciblés et coordonnés avec les efforts de l'OUA en vue de résoudre les problèmes de sécurité alimentaire et d'environnement en Afrique. Compte tenu de cela, l'OUA pourrait à travers sa CSTR jouer un rôle vital dans la coordination et l'harmonisation de la recherche en matière de politique agricole et alimentaire et de développement à l'échelle continentale. Les institutions décentralisées de la CSTR collaboreraient et échangeraient avec les organisations sous-régionales et internationales pour harmoniser les efforts de recherche et de développement en vue de faire face aux exigences nouvelles et impérieuses du progrès technologique et du développement économique durable de l'Afrique.

***7) Traité d'Abuja portant création de la Communauté Economique Africaine qui entrera en vigueur exige de nouvelles orientations scientifiques pour promouvoir un développement économique basé sur la science.***

**7.1** Les efforts de restructuration de l'OUA ont également cherché à redynamiser les institutions et les mécanismes de coordination et d'harmonisation de la recherche. Cela est devenu nécessaire, tout d'abord pour réaligner les efforts de coordination de la recherche existante et nouvellement créées aux niveaux économiques sous-régionaux, et ensuite pour fournir des services techniques à l'OUA et aux groupes économiques sous-régionaux en vue de réaliser la communauté économique Africaine.

**7.2** L'un des résultats essentiels de la restructuration de l'OUA est la rédefinition de mandats de programmes rationnels ainsi que la mise en place d'institutions appropriées (sans en créer de nouvelles) qui puissent effectivement harmoniser la

recherche et les efforts de développement et de transfert de technologies entre les communautés sous-régionales de développement économique (i.e. CEDEAO, SADC, CEEAC, Afrique du Nord, IGAD, COMESA et UMA).

7.3 En outre, l'Article 46 du Traité de la Communauté Economique Africaine invite "les Etats Membres à coopérer et à harmoniser leurs efforts pour le développement de l'agriculture, de la foresterie, de l'élevage et de la pêche afin d'assurer la sécurité alimentaire, accroître la production et la productivité, améliorer les conditions de travail et créer des emplois dans les zones rurales". Le même article demande également "l'harmonisation des stratégies et politiques de développement agricole, particulièrement au niveau régional et communautaire, pour autant qu'elles soient liées à la production, aux échanges et à la commercialisation des principaux produits et intrants agricoles.

8) *Proposition d'un mécanisme OUA d'harmonisation des efforts de recherche agricole entre les entités sous régionales de développement économique.*

Conscient du succès du SAFGRAD dans la mise au point et la diffusion de technologies de production agricole en Afrique semi-aride et se fondant sur l'étude et la recommandation du groupe de travail de l'OUA/CSTR, le Conseil des Ministres de l'OUA a adopté une résolution CM/RES 1611 (LXII) recommandant l'extension des activités du SAFGRAD à l'ensemble des zones écologiques et secteurs agricoles sur tout le continent.

Afin de faciliter effectivement dans toutes les sous-régions le développement agricole scientifique, il s'avère nécessaire par conséquent de mettre en place un mécanisme de coordination dirigé par l'OUA pour la recherche et le développement dans le domaine de l'agriculture, la politique alimentaire et la gestion des ressources naturelles.

8.1 *Cette proposition tend-elle à créer une nouvelle institution?*

Cette proposition ne vise pas à créer une nouvelle institution. Il s'agit plutôt de la consolidation des 20 années d'expérience du SAFGRAD et de la rationalisation des programmes CSTR en une Agence Africaine de Développement de la Recherche en matière de Politique Agricole et Alimentaire (AAFRADA) au sein de la Commission Scientifique, Technique et de la Recherche de l'OUA (Fig. 1).

8.2 *Quelles sont les implications institutionnelles de la création de l'AAFRADA?*

La consolidation des 20 ans d'expérience du SAFGRAD constitue la base de la création de l'AAFRADA. Trois cadres supplémentaires seront nécessaires d'ici l'an 2000. La rationalisation des programmes CSTR devrait en partie contribuer à institutionaliser l'AAFRADA dont l'organigramme est présenté à la Fig. 1.

### **8.3 Quel sera le mandat de l'AAFRADA?**

Au niveau continental, l'AAFRADA assurera le lien et la coordination des efforts de recherche interafricaine en matière d'agriculture, de politique alimentaire et de gestion de ressources alimentaires avec les organisations de recherche sous-régionales. D'autre part, elle assurera la liaison des efforts de coopération dans le domaine du renforcement des capacités de recherche agricole avec la Banque Mondiale (SPAAR), les CIRA et les Agences des Nations Unies telles que la FAO, le PNUD etc. (Fig. 2). L'AAFRADA aura en outre pour mandat de :

- ⇒ Servir d'institution centrale pour l'harmonisation des efforts de recherche et de développement agricoles entre les communautés sous-régionales de développement économique et pour l'accélération de la réalisation de la sécurité alimentaire des Etats Membres.
- ⇒ Assurer les liens nécessaires et faciliter la collaboration inter-régionale dans le domaine de la recherche en agriculture, politique alimentaire et gestion des ressources naturelles entre les organisations de recherche sous-régionale et entre les pays membres.
- ⇒ Faciliter les liens avec les organes de décision de l'OUA et chaque pays membre afin de promouvoir les réformes dans le domaine de la recherche en agriculture et en politique alimentaire ainsi que de la gestion et de l'utilisation efficace des ressources naturelles.
- ⇒ Fournir des forums scientifiques au niveau continental pour l'agriculture, la recherche en politique alimentaire et la gestion des ressources naturelles.
- ⇒ Faciliter la collaboration entre l'OUA et les Centres Internationaux de Recherche Agricole, la Banque Mondiale, les Agences des Nations Unies etc.
- ⇒ Faciliter, en collaboration avec d'autres institutions et partenaires, la participation de l'OUA à la mobilisation de fonds pour la recherche agricole, la formation et le développement des infrastructures.
- ⇒ Organiser et parrainer périodiquement des séminaires techniques, des symposiums, des sessions de formation, des conférences, des études spéciales et des recherches thématiques d'intérêt inter-régional.
- ⇒ Promouvoir au niveau continental, des initiatives de recherche et de développement agricoles ainsi que des associations scientifiques professionnelles et la coopération en matière de recherche et de formation entre le Nord et le Sud du Sahara.

L'AAFRADA s'efforcera autant que possible, de faciliter la consolidation des efforts de recherche agricole au niveau régional. Elle ne projette pas de mener ses activités en compétition ou en discordance avec les autres organisations de recherche sous-régionales mais compte être un programme de coopération et de partenariat.

### **9) Cadre institutionnel de l'AAFRADA**

**Le cadre de la Commission Scientifique, Technique et de la Recherche de l'OUA servira de base à l' AAFRADA. En supposant que la Commission Scientifique soit basée au siège de l'OUA, l'AAFRADA aura un mandat continental et jouera le rôle d'une institution centrale pour l'harmonisation de la recherche dans le domaine de l'agriculture et de la politique. Elle assurera le lien entre les services de recherche sur le terrain et les différents départements du siège intervenant dans les divers programmes.**



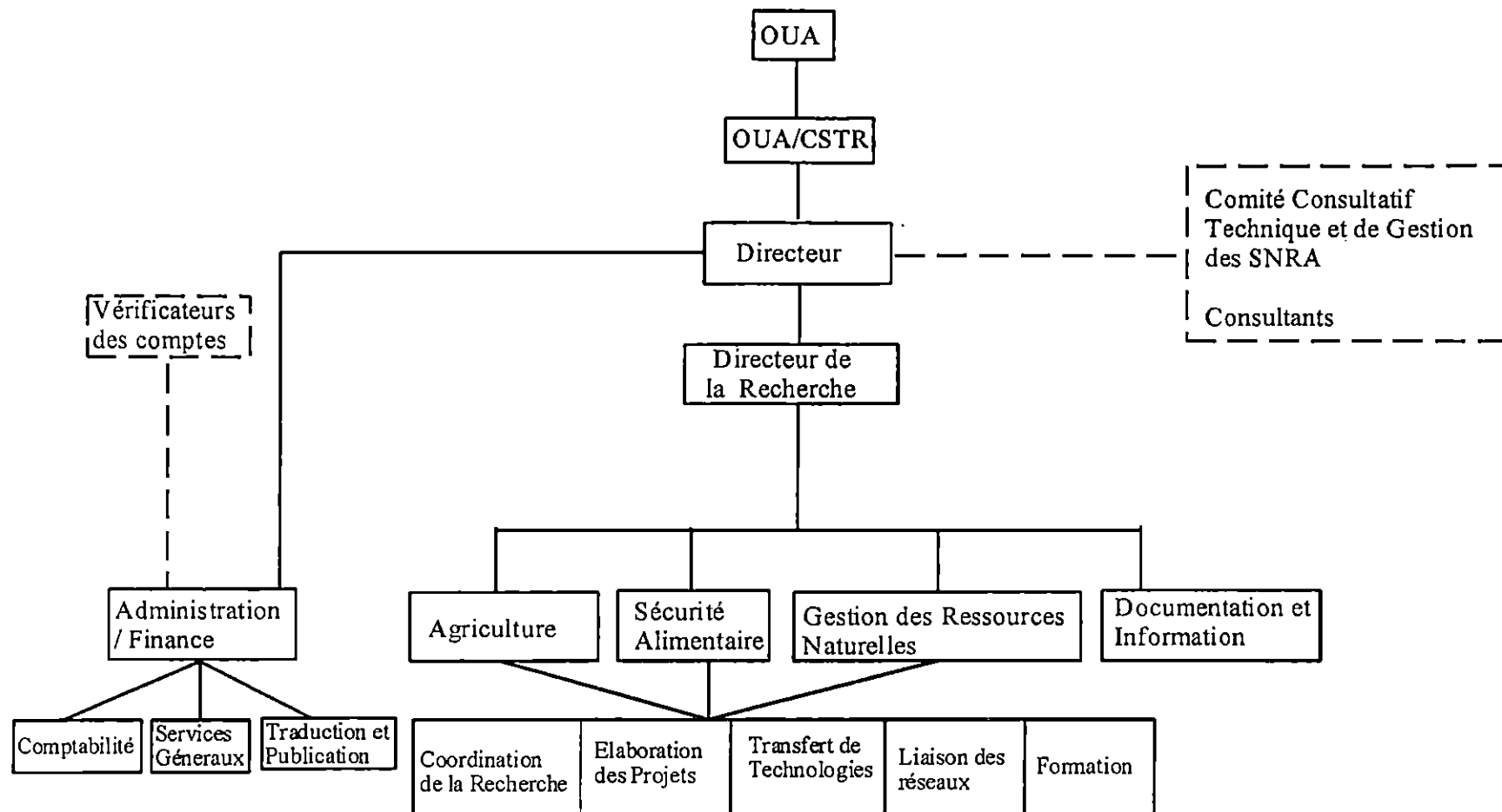


Fig. 1. Organigramme de l' AAFRADA pour la Coordination et l' Harmonization de la Recherche Agricole en Afrique

AAFRADA: Agence Africaine de Recherche et de Developpement en Matière Agricole et Alimentaire

SNRA: Systèmes Nationaux de Recherche Agricole

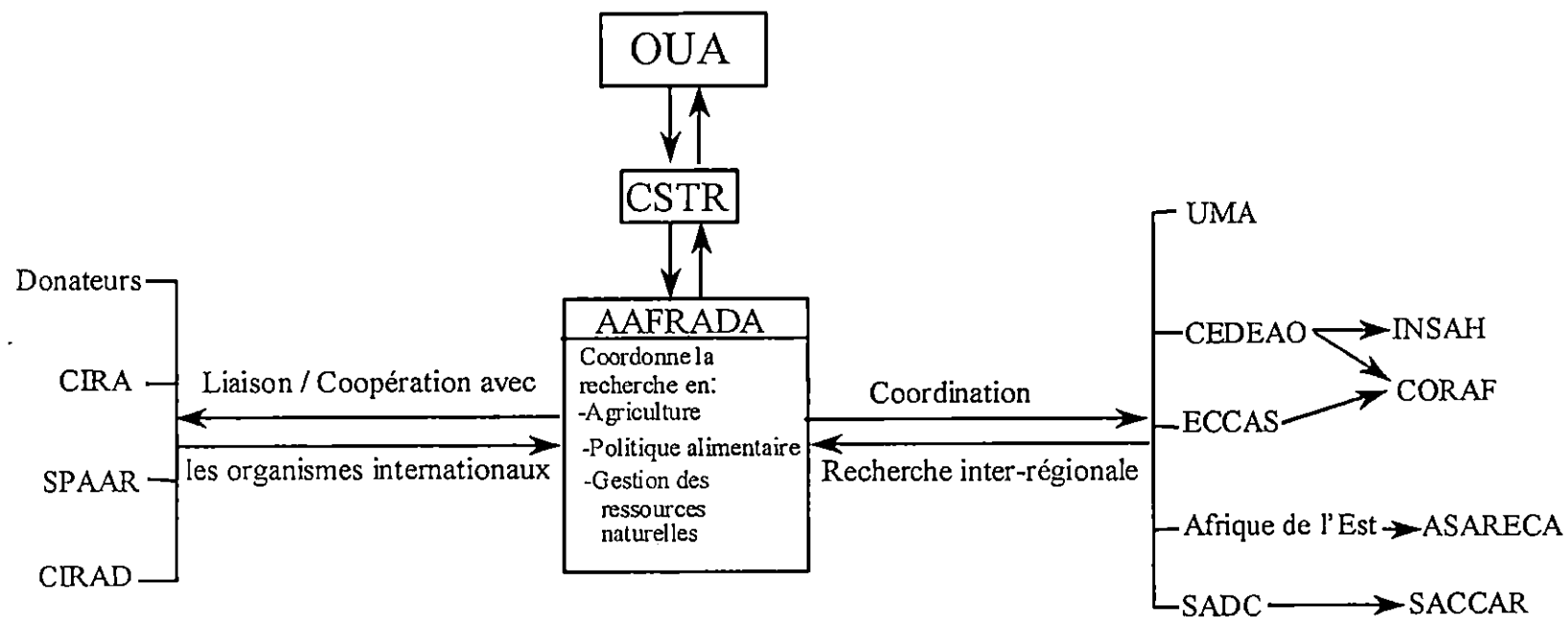


Fig 2. Schéma Directeur pour la Coopération Inter-Régionale en Recherche Agricole, Politique Alimentaire et la Gestion des Ressources Naturelles.

AAFRADA: Agence Africaine de Recherche et de Développement des Politiques Agricoles et Alimentaires  
 ASARECA: Association pour le renforcement de la recherche Agricole en Afrique de l'Est et du Centre  
 CEDEAO: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest  
 CIRA: Centre International de Recherche Agricole  
 CIRAD: Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement  
 CORAF: Conférence des Responsables de la Recherche Agronomique Africains

ECCAS: Communauté Economique des Etats de l'Afrique du Centre  
 INSAH: Institut du Sahel  
 UMA: Union du Maghreb Arabe  
 SACCAR: Centre d'Afrique Australe pour la Recherche et la Formation en Matière de Ressources Agricoles et Naturelles  
 SADC: Conférence pour la Coordination du Développement de l'Afrique Australe  
 SPAAR: Programme spécial pour la recherche agricole en Afrique

1997-06

# CONSOLIDATION DE 20 ANEES D'EXPERIENCE DE L'OUA/CSTR-SAFGRAD : Vers un Mécanisme OUA d'Harmonisation et de Coordination de la Recherche en matière de Politique Agricole et Alimentaire en Afrique

AU-SAFGRAD

AU-SAFGRAD

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/4997>

*Downloaded from African Union Common Repository*